

Vie Syndicale

Aux secrétaires de section

Organisation locale du vote précédant le Congrès National de la FSU

Cher-e camarade,

Le Congrès National de notre fédération aura lieu du 1^{er} au 5 février 2016 au Mans, et nous sommes en conséquence appelé-e-s en tant que syndiqué-e-s à nous exprimer sur l'activité conduite par la FSU depuis janvier 2013 et son Congrès de Poitiers et sur les orientations de celle-ci pour les 3 années à venir... L'enjeu est donc d'importance et la participation à ce temps fort de la vie démocratique fédérale doit être à la hauteur !

Ce vote porte sur :

- l'orientation fédérale nationale*

- le rapport d'activité national et les « fenêtres » de discussion

* Petit rappel à propos des courants de pensée et du fonctionnement de la FSU :

- Pour les nouveaux-velles adhérent-e-s, le fonctionnement en « courants de pensée » ou « tendances » reste souvent énigmatique, mais c'est un principe fondateur de la FSU, inscrit dans ses statuts et gage d'une certaine forme de démocratie, permettant à chaque tendance d'exister, de s'exprimer et de contribuer pleinement à l'activité de notre organisation (à côté et transversalement aux deux autres piliers de la fédération, à savoir ses syndicats nationaux et ses sections départementales). Chaque courant de pensée rassemble un certain nombre d'adhérent-e-s qui se retrouvent dans ses orientations, celles-ci révélant des points de vue propres à chacun-e d'eux (conception du syndicalisme, modalités et décisions d'actions...) et qui nourrissent les débats dans les instances de la FSU.
- Pour garantir un véritable fonctionnement démocratique et pour que chacun-e puisse s'appropriier les orientations de la FSU, les statuts prévoient qu'une décision n'est prise que si elle rassemble 70 % des voix. Soulignons que la FSU est la seule organisation syndicale à tenir à ce principe extrêmement exigeant au demeurant.
- Au sein du CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National), qui compte une centaine de membres, les sièges sont répartis de la façon suivante : 50 % consacrés à la représentation des syndicats nationaux / 30 % à celle des sections départementales FSU / 20 % à celle des courants de pensée ou tendances.

NB. Sur décision de notre conseil syndical national de septembre, *le numéro de novembre de notre revue « L'enseignement agricole » comprend un dossier « spécial congrès » qui vise à éclairer les enjeux liés au vote d'orientation et au congrès lui-même.*

Qui vote ?

Chaque adhérent-e des syndicats de la FSU **à jour de sa cotisation au 30 juin 2015** (sauf s'il-elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) **et tout-e nouvel-le adhérent-e au titre de 2015-2016 qui aura acquitté sa cotisation au moment du vote.** Une liste des syndiqué-e-s intitulée « **Bordereau de vote FSU** » sera adressée au -à la- secrétaire de section qui la vérifiera, la complétera le cas échéant et la signera avant retour.

Avant de voter :

Chaque syndiqué-e doit avoir communication de la totalité des textes et des listes soumis au vote. L'ensemble des documents dont il convient d'avoir pris connaissance avant de voter se trouvent :

- dans le **supplément de la revue fédérale POUR n°187** qui a été adressé à chaque adhérent-e courant octobre.
- ce supplément est également accessible en ligne sur le site de la FSU et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.fsu.fr/-Congres-du-Mans-2016-.html>

Quand voter ?

A compter du jeudi 5 nov. au jeudi 26 nov. 2015 inclus (à charge pour le secrétaire de section de diffuser le matériel aux votants – l'ensemble du matériel étant adressé au secrétaire dans le courant de la semaine du 2 novembre).

Comment voter ?

- **un seul bulletin de vote à cocher, avec deux votes principaux** : « l'orientation fédérale nationale » et « le rapport d'activité fédérale national »
- le vote est **individuel et secret** et est effectué **sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure*** comportant les n° et nom du département, nom de la région, nom de la section, nom, et signature de l'électeur-trice.
- le-la secrétaire de section est chargé-e de récolter l'ensemble des enveloppes et de **procéder à un envoi groupé qui doit être adressé à :**

**Commission de contrôle
SNETAP-FSU - 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
et cela au plus tard le 26 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi).**

** Bien veiller à ce que l'enveloppe extérieure soit renseignée et signée du -de la- votant-e.
Si le nombre d'enveloppes extérieures reçu est insuffisant, contactez la permanence pour un envoi complémentaire (de même pour les bulletins de vote et les petites enveloppes de couleur) 01 49 55 84 42/48 ou snetap@snetap-fsu.fr*

Dépouillement du vote :

Il sera **effectué les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2015 à la Permanence du SNETAP-FSU** par notre Commission de contrôle et transmis à la FSU pour que soient arrêtés et proclamés les résultats d'ensemble qui seront communiqués à l'ensemble de nos adhérent-e-s dès qu'ils seront officiels (la commission fédérale nationale de recollement des votes se réunissant le 9 décembre).

Participation des syndiqué-e-s du SNETAP aux Congrès Départementaux d'ici à fin janvier 2016

Entre décembre 2015 (du 10 au 19) et janvier 2016 (du 4 au 23), vont se dérouler les congrès départementaux préparatoires au congrès national, les syndiqué-e-s du SNETAP-FSU doivent prendre toute leur place dans ces instances de débat qui font la force de notre fédération. Nous devons pouvoir y porter la voix de l'Enseignement Agricole Public, mais aussi notre expertise, nos valeurs et idées. Aux secrétaires de section de se rapprocher des sections départementales FSU pour obtenir au plus tôt les dates des congrès départementaux, sachant qu'une autorisation d'absence spécifique sera délivrée par la FSU à tou-te-s les syndiqué-e-s souhaitant s'inscrire.

Paris, le 28 octobre 2015,
Frédéric Chassagnette - Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU